

Bulletin Municipal de Villabé



Numéro 2 - Février 1977

POUR VOUS, avec VOUS

un nouveau contrat communal

*pour une gestion sociale, humaine et démocratique
des communes de France*

oooooooooooooooooooooooooooo

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Que vous habitiez un village, une grande ou une petite ville, vous vivez dans une COMMUNE. C'est beaucoup plus qu'une division géographique.

Le mot de commune rappelle les combats livrés par nos concitoyens, depuis des siècles, pour la liberté. C'est la Révolution française qui organisa les communes. Les régimes autoritaires les ont combattues et brimées, mais aucun d'eux n'a pu les supprimer.

La commune constitue l'échelon administratif le plus proche de chacun de vous. C'est pourquoi nous proposons qu'elle joue un rôle de plus en plus grand. La commune doit posséder beaucoup plus de moyens qu'aujourd'hui pour aider à résoudre, avec vous-mêmes, vos problèmes de logement, d'urbanisme, de transports, de cadre de vie, vos problèmes d'école ou de santé, et aussi, à la différence de la situation actuelle, des questions comme l'emploi.

L'application du Programme commun de la gauche permettra un progrès important vers cet essor de la vie communale au sein de la nation démocratique.

**BOULANGERIE
PATISSERIE**

Michel VAINT

8, Place Roland Vincent

91100 VILLABÉ

Tél. 086 06 97

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

Michel ROUDON

**Portes
Clôtures
Balcons
Rampes
Vérandas
Constructions Métalliques**

**13, Rue Gabriel PÉRI 91100 VILLABÉ
Téléphone : 086-23-04**

R.M. 672 72 78

*Marbres .-. Pierres
Granits .-. Cheminées
Carrelages .-. Escaliers*

Tous Travaux de Cimetières

**M
A
R
I
N**

•
**7, Rue MARCHAND
91100 CORBEIL-ESSONNES
Téléphone : 496 0810**

•
Près de la Mairie Annexe
•



Chers Concitoyens,

Le Conseil Municipal et moi-même avons décidé la publication d'un bulletin municipal.

Ce bulletin portera à votre connaissance toutes les réalisations effectuées dans notre petite ville depuis notre mandat et les prévisions pour l'avenir, en vous faisant connaître toutes les difficultés que nous rencontrons pour leur exécution.

Votre compréhension sera pour toute l'équipe municipale et pour moi-même un encouragement pour nous aider à continuer à œuvrer pour le progrès et la modernisation de notre petite cité.

le Maire,

P. POISSON

La population et le Conseil Municipal de Villabé ont dit NON à l'austérité



Chômage et hausse des prix. Ces deux plaies prennent aujourd'hui des proportions considérables. Trois fois plus de sans travail, trois fois plus d'inflation qu'avant le mois de mai 1972, où M. Giscard d'Estaing promettait le changement.

Avec ses ministres, avec le grand patronat, il continue à le promettre.

Nous allons tout faire pour améliorer la qualité de la vie pour réduire les inégalités.

Tandis que les impôts augmentent encore et toujours pour les travailleurs, les pétroliers, Dassault et compagnie n'en paient pas.

Tandis que le chômage touche 1.400.000 personnes, les grandes entreprises développent leur production à l'étranger, la France achète ce qu'elle pourrait produire sur son sol.

Tandis que le pouvoir et les patrons disent : « Ne revendiquez pas ce n'est pas le moment », les grands de la sidérurgie, du textile, de la chaussure, du papier comme c'est le cas chez Darblay, reçoivent de l'Etat des milliards et personne n'en contrôle l'emploi.

La France est un pays riche, par ses ressources naturelles, par le travail de ses habitants. Il faut, que ces richesses soient mises au service de tous. Il faut les soustraire à la domination des grands intérêts privés et des hommes politiques qui les représentent. Il faut agir pour la victoire et l'application du Programme Commun.

Un grand élan populaire a porté la gauche, le Programme Commun, au seuil de la victoire. Celle-ci est désormais possible. Le pouvoir, le patronat le savent. Alors, ils essaient de détourner les responsabilités vers les pays producteurs de pétrole. Ils soustraient encore davantage toutes les décisions au contrôle des élus et les concentrent dans les mains de Giscard et de son entourage. Ils font grand tapage autour des projets de réformes, devenues inévitables mais dont ils retardent l'application.



**« Si les Français ont
quelque chose à perdre
avec le
programme commun :
C'est leur emploi »**

Giscard d'Estaing
(allocution télévisée mai 1974)

LES IMPOTS LOCAUX



Une nouvelle fois les impôts locaux sont AU-DESSUS des moyens des travailleurs

Erosion des ressources locales, transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales, une T.V.A. insupportable — **LES COMMUNES SONT MALADES DU POUVOIR.**

Une gestion sociale et démocratique devient de plus en plus difficile ; les contribuables paient. C'est insupportable !

Les feuilles jaunes sont tombées et la note des impôts locaux est salée, le vase de la crise, déjà plein, déborde, le problème de la fiscalité locale vient s'ajouter aux atteintes déjà portées contre le pouvoir d'achat des familles.

L'impôt local touche tout le monde, les familles dont les ressources sont si modestes qu'elles ne permettent pas d'assurer le strict nécessaire ; il s'abat sur les personnes âgées, les chômeurs, les malades, sur les travailleurs qui n'en peuvent plus.

La majoration est souvent considérable même quand le Conseil Municipal, comme l'ont voulu les élus communistes, a fait des efforts considérables pour ne pas augmenter la masse budgétaire. Il est inacceptable que la taxe d'habitation reste basée sur le logement sans tenir compte du revenu de la famille. Il est inacceptable qu'à l'image de l'impôt sur les portes et fenêtres du 19^e siècle, l'impôt local d'aujourd'hui soit calculé sur la douche, le chauffage, le nécessaire que devrait avoir une famille à notre époque.

Il est inacceptable que le travailleur qui a construit sa maison au prix du sacrifice de chaque jour, paie les mêmes impôts que les propriétaires de somptueuses résidences. Il est inacceptable que les familles non imposées sur le revenu paient l'impôt local.

C'est pourtant cela la réforme GISCARD 1973, aggravée par FOURCADE en 1975 et appliquée par le gouvernement BARRE.

Les élus communistes ont refusé de voter cette réforme qui fait payer plus encore les petites gens et accorde aux grandes sociétés des subventions par milliards et les fait bénéficier de nouveaux avantages fiscaux entre autres.

Les banques, les grands magasins et les hypermarchés pour ne prendre que quelques exemples, ont vu leur imposition diminuer par rapport à 1975. Or, tous ceux-là bénéficient du dégrèvement de la même façon que les P.M.E. Quand le gouvernement se déclare prêt à s'attaquer aux injustices, c'est souvent pour mieux masquer les nouveaux cadeaux qu'il fait aux trusts. C'est si vrai, que la taxe d'habitation qui concerne l'ensemble des travailleurs et dont l'injustice est reconnue par tous. De plus, le gouvernement voudrait masquer sa responsabilité dans cette affaire et la faire endosser par les municipalités.

Or, depuis la loi de décembre 1973, les communes sont privées du contrôle de l'impôt. Cet autoritarisme de l'Etat est d'autant plus important qu'une grande partie de l'impôt local échappe totalement à la commune. Seuls 34 % seulement lui reviennent, le reste allant à l'Etat lui-même ou au département. Cela se situe dans la droite ligne du gouvernement qui asphyxie complètement les communes et voudrait les contraindre à gérer la pénurie que le gouvernement organise.

Société des eaux de l'Essonne

service des eaux

39, route de Lisses, 39
91100 Corbeil-Essonnes
Tél. 496.09.05

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE - PAPETERIE - JOUETS - MEUBLES DE BUREAU

E^{ts} MARQUIS & C^{ie}

32-36, rue du Général-de-Gaulle 91610 BALLANCOURT ☎ 498-20-57

jouets toute l'année

PIÈCES DÉTACHÉES

Jouef - Action Joe - Big Jim - Play Big - Cascadeurs
Vêtements : Barbie Tressy Dolly etc...

BALLANCOURT 498.20.57

PARKING, place de l'Église

DES RÉALISATIONS AU SERVICE DE LA POPULATION



Afin de conserver à leur commune, son style rural tout en ayant les avantages d'une grande cité, les habitants ne souhaitent pas voir s'élever de maisons collectives du type H. L. M.

La municipalité a tenu à construire et encourager la construction de zones pavillonnaires pour que notre petite ville conserve son aspect humain



ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Chemin des Brettes
Chemin de l'Ormeteau
Ruelle aux Brunets
Rue du Bel-Air
Sentier de l'Ormeteau
Côte de Moulin-Galant



LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Constructions de postes de transformations électriques, tels que : place de la gare, place de l'Eglise, à la Mairie, ainsi que leur poste de distribution d'éclairage public.



VOIRIE :

Chemin des Echaudés
Chemin de Villoison
Côte d'Ormoy
Rue du Bel-Air
Rue Gabriel-Péri
Chemin de l'Ormeteau
Rue des Ecoles
Carrefour de la Mairie
Rue Jean-Jaurès
Côte de Moulin-Galant
Chemin des Brettes
CV 1 Villoison
Sentier de l'Ormeteau
Avenue de la Gare

ASSAINISSEMENT :

Côte de Moulin-Galant
Sentier de l'Ormeteau
Rue des Ecoles
Rue Jean-Jaurès
Rue Pierre-Curie

ADDUCTION D'EAU :

Côte d'Ormoy
Chemin Vert
Conduite de 200 du château d'eau
à l'avenue de la Gare

CONSTRUCTION :

Nouvelle Mairie

**École primaire et maternelle avec matériel
et fournitures scolaires**



Chacun de vous est attaché à la gestion sociale et moderne de notre ville. Or, voici que par suite de l'inflation, les dépenses communales obligatoires s'accroissent dans des proportions considérables, mais l'Etat qui s'enrichit généreusement de l'inflation par l'intermédiaire de la T.V.A., refuse aux communes les moyens nécessaires à leur mission normale.

Le gouvernement veut ainsi les contraindre à un dilemme dont les deux termes sont contraires aux intérêts des populations. OU supprimer tout effort d'équipement des villes, OU augmenter lourdement les impôts locaux.

De plus, alors qu'aujourd'hui les besoins nouveaux de la population ne cessent de s'affirmer, la vie quotidienne de chaque foyer est faite de gêne, d'inquiétudes pour l'avenir, parfois de misère et d'austérité.

Face aux prix qui continuent leur folle ascension, les salaires, les retraites sont insuffisants. Les impôts d'Etat, la T.V.A. écrasent les budgets des familles. L'insécurité de l'emploi s'étend. Ces dangers nous concernent les uns et les autres.

Le comportement des élus communistes témoigne du sérieux de leur capacité à gérer efficacement les affaires publiques dans l'intérêt des masses populaires.

L'ENSEIGNEMENT



Avec l'appui de la Population LA MUNICIPALITÉ a réalisé ce Groupe Scolaire

<i>COUT des TRAVAUX</i>		<i>SUBVENTION</i>
<i>MATERNELLE</i>	<i>129.542.457^{AF}</i>	<i>42.016.000^{AF}</i>
<i>PRIMAIRE</i>	<i>371.000.293^{AF}</i>	<i>90.142.500^{AF}</i>
	<i>500.549.750^{AF}</i>	<i>132.158.500^{AF}</i>
<i>DONT 88.096.756^{AF} SOIT 17,60 de TVA PAYÉE à L'ÉTAT</i>		
<i>Reste à la Charge de la Commune</i>		<i>56%</i>
<i>Aide de l'État</i>		<i>26,40%</i>



Les besoins actuels de notre population sont couverts avec :

La construction du groupe scolaire JEAN-JAURÈS :

- 10 classes primaires
- 4 classes maternelles



ENSEIGNEMENT (suite)



Cet équipement a pu être réalisé grâce à la persévérance de vos élus. Roger COMBRISSE, Conseiller Général du canton est intervenu à plusieurs reprises pour l'obtention et le financement.



ENSEIGNEMENT (suite)



Mais tous les obstacles n'étaient pas encore franchis.

En effet, lors de l'ouverture des classes maternelles, il fallait l'action unie des élus locaux, des parents d'élèves et de Aline MARTI, Conseillère Générale, pour obtenir qu'une institutrice soit immédiatement nommée (à titre provisoire) pour scolariser nos enfants.



BAR - RESTAURANT

Chez Claude et Gisèle

7, rue Pierre-Curie - 91100 VILLABÉ

CUISINE SOIGNÉE

PRIX MODÉRÉS



COUVERTURE ☒ PLOMBERIE ☒ CHAUFFAGE

I. SEGALIN

A R T I S A N

5, Avenue Paul-Doumer

91100 CORBEIL ESSONNES

Téléphone: 088-19-35

CLASSE DE NEIGE



Depuis quelque temps les parents demandaient la création de classes de neige.

Cette année, les espoirs des parents étaient réalisés. Cependant, pour plus de justice et afin de permettre à tous les écoliers d'en bénéficier, la municipalité avait envisagé d'envoyer la classe (C.M. 2), dont c'était leur dernière année d'école avant d'entrer au C.E.S. Nacelle.

Des impératifs nous ont mis dans l'obligation de modifier nos prévisions et ceci nous a amenés à envoyer en classe de neige la classe (C.E. 2) à la place du (C.M. 2) prévu.

Nous avons été dans l'obligation de faire les démarches auprès de l'Inspection Académique du fait que la réglementation de celle-ci nous interdisait d'y envoyer cette classe (C.E. 2).

Nous remercions l'Inspecteur d'Académie pour sa compréhension, ce qui nous a permis de satisfaire le départ de 28 de nos enfants.



L'AIDE A NOS ANCIENS



NOS ANCIENS DE VILLABÉ RATTACHÉS A L'UNION DES VIEUX DE FRANCE - SECTION 1977

Mes chers amis,

Nous voici de nouveau réunis pour notre assemblée annuelle et je vous ferai connaître après l'allocution de M. le Maire, qui est aussi notre Président Honoraire, les modifications survenues au cours de l'année.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, voici les quelques changements survenus au sein du bureau et que je vous demanderai d'approuver.

M. BAUDRIE, secrétaire, prend la place de M. OWLAERT, démissionnaire pour raison de santé, et est remplacé par M. SOULAGE Robert qui devient secrétaire. Mme BAUDRIE, trésorière, permuté avec M. HUET Louis, trésorier-adjoint, qui devient de ce fait trésorier.



Je suis obligé de vous faire remarquer que nous sommes dans une commune privilégiée, tant par son maire que par la municipalité pour tous les avantages que nous en tirons.

Par exemple, aujourd'hui vous allez déguster un goûter offert par la municipalité ; nous recevons tous les ans des bons de nourriture et de charbon ; la Section des Vieux de Villabé touche des subventions importantes, ce qui nous permet d'organiser des excursions entièrement gratuites, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des sections de l'Essonne. Comme vous le savez, les personnes qui ne peuvent venir en excursion reçoivent un colis équivalent au prix de la sortie.

Aussi, en votre nom à tous, je remercie la municipalité de sa générosité pour nous indiquer des lieux d'excursions, des restaurants valables, et d'établir des rapports avec eux.

Il est à souhaiter, dans notre intérêt à tous, et ceci est en votre pouvoir ne l'oubliez pas, de conserver notre municipalité avec les hommes qui la composent actuellement, le plus longtemps possible.

Le Président.



Chaque année en décembre, nos anciens se retrouvent pour passer un agréable moment à l'occasion du goûter organisé par la municipalité, de même que deux colis leur sont distribués, l'un en juillet et l'autre pour Noël, avec 200 kg de chauffage.

EN MAI :

Une sortie est organisée chaque année. L'année dernière à **FECAMP** ; cette année c'est **EPERNAY** et **REIMS** qui ont reçu nos anciens.



Maintenant, voici la composition du nouveau bureau :

Président d'honneur :	M. POISSON Paul, Maire de Villabé.
Président :	M. MUSART Georges.
Vice-Président :	Mme VINCENT Rolande.
Secrétaire :	M. SOULAGES Robert.
Secrétaire-Adjoint :	M. PENSUETE Robert.
Trésorier :	M. HUET Louis
Trésorier-Adjoint :	Mme BOUDRIE Suzanne.
Membres de Commission :	M. COURTALIN Marcel.
	M. HENRY René.

Commission de contrôle aux comptes

Président :	M. MOULON Louis.
Délégué :	M. MOUCHEL Eugène.
Déléguée :	Mme PENSUETE Louise.

Commission exécutive

Mme LAVOCAT Jeanne.
 Mme ADRIAN Jeanne.
 Mme VILLETARD Simone.
 M. BOUDRIE Jean.

LA VIE LOCALE

C'est avec beaucoup de difficultés que l'installation d'une pharmacie sur la commune



a été réalisée et actuellement la municipalité est en contact pour la création d'un cabinet médical.

ENTREPOTS DE MENNECY

Combustibles solides, liquides et gazeux
Ramonages

ÉTABLISSEMENTS JUDITH

91540 MENNECY

CHANTIERS : 8, rue du Four-à-Chaux et 2, rue de la République
BUREAUX : 2, rue de la République - Téléphone : 498-01-54

LE TRENTENAIRE DE LA MUSIQUE



La Batterie-Fanfare "L'AMICALE DE VILLABÉ" a 30 ans.

C'est le 13 février 1946 qu'une Société Musicale fut créée à Villabé, dans le but de préparer les jeunes gens de la commune à faire des tambours ou des clairons lors de leur arrivée au régiment. Mais les volontaires de cette « clique » (c'est le terme en usage à l'époque) connurent d'énormes difficultés car ils ne disposaient d'aucune salle pour leurs répétitions. Ils devaient répéter, l'été au terrain de sports, l'hiver dans un lavoir ouvert à tous les vents ou dans l'arrière-salle d'un café quand on voulait bien les y accueillir. Mais, grâce à leur persévérance, ils réussirent l'exploit de former un petit groupement de vingt-cinq tambours et clairons, qui participa à de nombreuses fêtes locales ou nationales dans la petite commune de VILLABÉ, qui comptait alors 1.250 habitants, et dans les localités voisines.

Et les années passèrent tant bien que mal, jusqu'à l'année 1959, où la Municipalité put enfin mettre à la disposition de la Société une salle de classe désaffectée. Une nouvelle équipe se forma, qui décida que la « clique » allait devenir une « batterie-fanfare » en y adjoignant des musiciens. Alors, les années glorieuses commencèrent : épreuves de classement de la Fédération des Sociétés Musicales de la Seine et de la Seine-et-Oise où la Société fut classée en 3^e division, 1^{re} section, puis en 1962 concours itinérant de la Fédération où elle obtint un prix ascendant et fut classée en 2^e division, 2^e section. Cet honorable classement valut à la Société d'être Musique d'Honneur au concert donné en mars 1963 au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, où 220 personnes de VILLABÉ l'accompagnèrent.

En 1962, il avait été décidé de doter les musiciens d'une tenue ; la couleur blanche fut choisie pour les pantalons et les chaussures et, pour les blousons et calots le bleu, avec revers et parements blancs, le bleu du ciel et de l'horizon qui, de tous côtés, s'offre aux regards sur la petite colline de VILLABÉ.



Ensuite, ce fut l'époque des voyages : en France, Fécamp, Dieppe, Blois, Saint-Malo, et à l'étranger, Einbeck en Allemagne, Rochefort-Haam en Belgique. Puis la Société fut en sommeil pendant les années 1968 et 1969 jusqu'à ce que le nouveau maire, M. Paul POISSON, demande aux anciens de la reprendre en mains et de la faire revivre. De la propagande fut faite parmi les jeunes, tant à VILLABE dont la population avait presque doublé, que dans la commune voisine de LISSES. Et le résultat ne se fit pas attendre ; la Société repartit du bon pied.

En 1973 fut créée une école de musique : trois classes de solfège, quatre disciplines : instruments de cuivre, instruments à anche, clairons, tambours. Et dès 1974 vingt-cinq élèves étaient présentés aux examens fédéraux de l'Ile-de-France ; dix-huit obtenaient une première mention en instrument et onze en solfège. Enfin, au cours des concerts des 17 et 18 novembre dernier, dans la Salle des Fêtes, devenue trop petite pour de telles manifestations musicales, la Société, renforcée de ses élèves, se présentait aux épreuves de classement de la Fédération et se classait en 2^e division, 1^{re} section.

Les excellents résultats d'aujourd'hui sont le fruit du travail et du dévouement de tous ceux qui, au fil des années, ont œuvré pour l'Amicale de VILLABE, et notamment des pionniers de 1946.



OPTIQUE

VERRES DE CONTACT



FRONDEVAUX

SURDITÉ

34, rue de Paris - 91100 CORBEIL-ESSONNES

✦ **Tél. : 496-04-76** ✦

DÉTENTE - LOISIRS

Société " A TOUT VENT "

Née en 1961, se propose chaque année de divertir, tant par les spectacles présentés à la Salle des Fêtes, que par les rallyes-promenades organisés en Ile-de-France.

Les spectacles, essentiellement théâtre, montages audiovisuels sont préparés au cours de nombreuses répétitions qui ont lieu les lundis à 20 h 30, puis les mercredis à 10 h 30 (pour les plus jeunes) et à 20 h 30.

Le rallye-promenade a lieu le dimanche en début d'été ou à l'automne, et il nous permet de mieux découvrir notre région. Des charades, des rébus, de l'humour, de l'ambiance gaie au cours de cette journée de détente.

La Société « A TOUT VENT », après ses activités, pense aux anciens du village. Chaque année un cadeau leur est offert au cours d'une visite d'amitié que nous leur rendons chez eux.

Nos prochains rendez-vous sont :

- A l'automne pour le rallye-promenade.
- Courant décembre pour le spectacle.

A.T.V.

*... dans un cadre de verdure
terrasse d'été au bord de l'eau...*

LE CHALET DES MARAIS

Bar - Restaurant



**Noces
Banquets
Diners d'affaires**

VILLABÉ, Chemin du Bas-des-Brettes - 91540 MENNECY

Téléphone : 498-01-80

Grand parking Pêche réservée à la clientèle Fermé le mardi

la pêche



Un projet est à l'étude pour permettre aux habitants de VILLABÉ de venir se détendre dans un lieu calme, où ils pourront s'adonner aux plaisirs de la pêche.



NOS PROJETS

LE SPORT

Il existe déjà une section tennis de table.

Section PING-PONG débutée en octobre 1975

Cette nouvelle activité a pris un essor important au cours de l'année 75-76.

Plus de trente-cinq inscriptions ont été enregistrées, parmi lesquelles nous trouvons des joueurs débutants et d'autres plus avertis. Tous les mardi et jeudi soir ces derniers donnent des cours de ping-pong aux plus jeunes et espèrent mettre sur pied, pour l'an prochain, des équipes qui pourront disputer avec succès les divers championnats se déroulant dans notre département (championnats U.F.O.L.E.P. et F.F.T.T.).

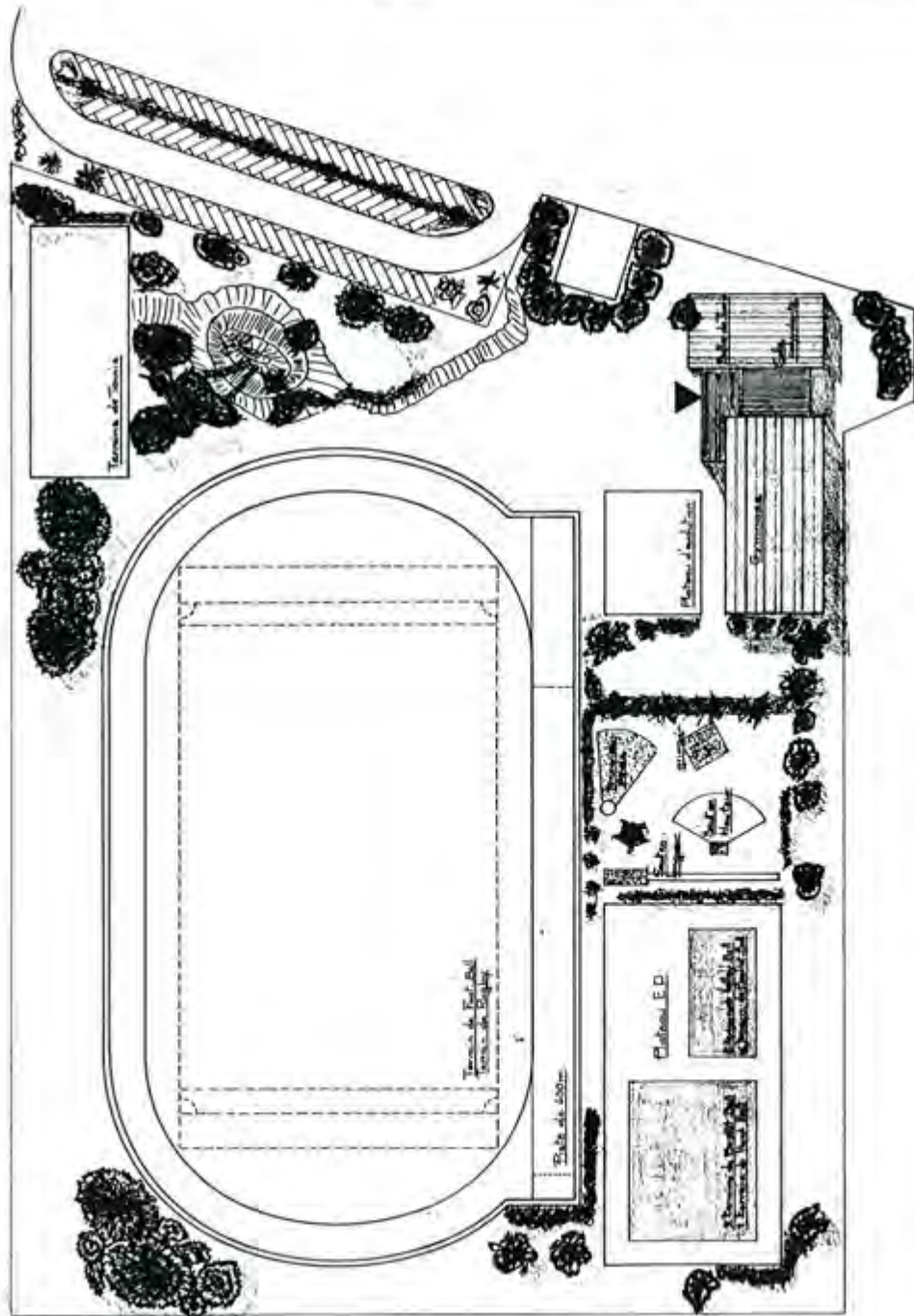
Souhaitons à tous ces pongistes beaucoup de succès pour la saison prochaine.



Un très grand projet, qui est un ensemble sportif, est en train de naître dans notre communauté ; il répondra aux besoins d'une très grande majorité de Villabéens (petits et grands) sera situé à proximité de la zone pavillonnaire et dont nous proposons le plan.

Mais il faut l'action conjuguée de la population et de ses élus pour obtenir le financement de cet équipement indispensable.

Une maquette sera prochainement visible en mairie.



COMMUNE DE VILLABE

Projet d'Aménagement
d'un Ensemble Omnisport

Echelle: 1/500^m

L. n. 23-5-76



NOS PROJETS



LA CANTINE

Le groupe scolaire Jean Jaurès sera équipé dans les mois qui viennent :

d'une cantine, d'un cabinet médical et d'appartements pour le personnel enseignant.

ouverture rentrée de Septembre



- Assainissement ruelle aux Brunets et élargissement de la route.
- Elargissement du chemin d'Ambreville. Eclairage de celui-ci jusqu'à la limite de Corbeil-Essonnes.
- Assainissement de la rue Gabriel-Péri jusqu'à la gare de Villabé.
- Aménagement du centre ville place Roland-Vincent jusqu'à la rue Jean-Jaurès.
- Création d'un jardin public entre la rue Pierre-Curie et la rue Gabriel-Péri face à l'église avec expropriation des immeubles vétustes existants.
- Réfection du clocher de l'église.
- Réouverture de la gare de Villabé.
- Aménagement d'un terrain de sport.
- Aménagement du terrain qui nous sera cédé par la S.C.I. du Chemin Vert, nivellement, plantation de peupliers, promenade.
- Eclairage public de la route de Villoison.
- 51 pavillons vont être construits cette année entre les anciennes cités Darblay dont 11 à titre locatif et 40 en propriété.
- 2 lotissements d'environ 35 à 40 pavillons sont en attente du plan d'occupation des sols.
- Ouverture d'un bureau de poste.

Un Centre Ville ?...

et pourquoi pas

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le constater dans le bulletin municipal, nous avons l'intention de rénover le centre ville (place Roland-Vincent).

Or, vous n'êtes pas sans ignorer que pour effectuer ces travaux il nous faut faire une expropriation et que cela demande un certain délai.

Actuellement, les administrations concernées font le nécessaire pour que cela se fasse le plus rapidement possible.

Nous avons également l'intention de rénover le quartier de l'église, c'est-à-dire d'effectuer la démolition des trois immeubles se trouvant situés entre la rue Gabriel-Péri et la rue Pierre-Curie pour y créer un jardin public.

Je pense que cela égayera notre petite ville et vous donnera satisfaction à tous.



Sté nouvelle du

Grand Garage Féray

concessionnaire

RENAULT



concessionnaire SAVIEM

ateliers de carrosserie

location sans chauffeur

46, avenue du 8 Mai 1945

91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. 088.92.20

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ÉVRY

Canton de
CORBEIL-ESSONNES

Commune de VILLABÉ

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante seize

le six décembre

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. POISSON Paul Maire de Villabé

OBJET

Étaient présents : MM. POISSON P. MESIERE D. POISSON G. CAMUS J. LEMOINE L. HENRY R. MARAND M. CRETIENT R. DOUADY M

ACQUISITION DE
TERRAINS NECESSAIRES
A L'EXTENSION SUD-
OUEST DE LA VILLE
NOUVELLE D'EVRY

formant la majorité des Membres en exercice.

Excuses Absents : MM. ANSART A. BUTTE M. DURAND J. BOURGEIX G. HANON S. CROPAGE R.

DATE DE CONVOCATION

1 décembre

DATE D'AFFICHAGE

7 décembre

M. Mesiere Daniel a été nommé Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers 15
en exercice 9
Nombre de présents... 9
Nombre de votants... 9

Informé des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 26 octobre 1976 rectifié par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1976 décidant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains sur le territoire de la Commune de Villabé pour l'extension Sud Ouest" de la Ville Nouvelle d'Evry

Considérant que la Commune de Villabé est incluse dans le périmètre du S.D.A.U de Corbeil-Essonnes Villabé est en cours d'étude.

Considérant que dans toutes les études du POS et notamment au cours de la réunion du Groupe de Travail du POS du 14 10 1976, il n'a jamais été envisagé d'inclure une partie du territoire de la Commune de Villabé dans le périmètre de la Ville Nouvelle d'Evry

Considérant qu'au cours de cette même réunion la Direction Départementale de l'Agriculture a affirmé la nécessité de maintenir en ZONE de CULTURE la partie du territoire de la Commune où sont inclus les terrains, objet de l'enquête préalable de la Déclaration d'utilité Publique.

Considérant que le Conseil Municipal entend rester maître des destinées de sa Commune et ne peut en conséquence envisager de voir échapper la moindre parcelle de son territoire à son contrôle d'utilisation

Considérant que le dossier soumis à l'enquête n'apporte aucune précision quant à la destination des terrains concernés, la définition partie habitat, partie équipement ouvrant toutes possibilités d'utilisation hors

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles 24 et 32 du Code de l'Administration communale.

d'avis de la Municipalité et des besoins réels de la population.

Après en avoir délibéré et a l'unanimité

Emet une véhémence protestation contre le projet d'extension de la Ville Nouvelle d'Evry sur le territoire d'Evry Villages

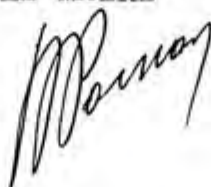
S'oppose a tout demantellement du territoire de la Commune résultat inéluctable du projet d'extension de la Ville Nouvelle .

Emet un Avis défavorable a la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains en cause pour l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle d'Evry.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Une pétition a été faite auprès de la population après la délibération du Conseil Municipal, où 506 personnes consultées se sont opposées par leur signature à l'extension de la ville nouvelle d'Evry



MAUDRY

& cie



* installations

climatisation
chauffage
plomberie
couverture

* après-vente

entretien
dépannage

3, rue Notre-Dame
91100 CORBEIL-ESSONNES **088.18.18+**

COMMUNE DE VILLABÉ

TRANSPORTS URBAINS

Ligne n° 4 : VILLABÉ - CORBEIL-ESSONNES

ITINÉRAIRE

(Les points d'arrêt sont en caractères plus épais)

GARE DE VILLABÉ, rue **Gabriel-Péri**, place Roland-Vincent, rue Jean-Jaurès, **carrefour rue Jean-Jaurès - côte de Moulin-Galant**, rue Jean-Jaurès, place Roland-Vincent, **rue des Écoles**, **Mairie de Villabé**, Vieille côte, **avenue de la Gare**, pont S.N.C.F., **H.L.M. Robinson**, Mairie annexe de Corbeil-Essonnes, **rue d'Angoulême**, **place Léon-Cassé (P. et T.)**, **rue Féray**, **place Salvandy**, rue Marcel-Cachin, **gare de Corbeil-Essonnes**, rue du Général-Leclerc, rue du Général-de-Lattre-de-Tassigny, **Mairie annexe de Corbeil-Essonnes**, **carrefour chemin d'Ambreville - gare de Villabé**, **GARE DE VILLABÉ**.

HORAIRES

Départ Gare de Villabé		Départ Gare de Corbeil-Essonnes	
7 h. 30	8 h. 00	7 h. 45	8 h. 25
8 h. 40	9 h. 15	9 h. 00	9 h. 35
9 h. 50	10 h. 30	10 h. 15	10 h. 50
11 h. 10	11 h. 50	11 h. 30	12 h. 10
12 h. 25	13 h. 00	12 h. 45	13 h. 15
13 h. 30		13 h. 45	

Terminus à Villabé à 14 heures (Mairie)

COUPURE TOUS LES JOURS DE 14 H. A 16 H. 30

16 h. 30	17 h. 15	16 h. 50	17 h. 35
17 h. 50	18 h. 30	18 h. 10	18 h. 45

Terminus à Villabé à 19 h. 05 (Mairie)

Les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS : coupure de 9 h. 15 à 11 h. 10
Les DIMANCHES la ligne fonctionne de 8 h. 25 (gare de Villabé) à 11 h. 50 (terminus Mairie de Villabé).

*En cas de décès
au domicile, à l'hôpital,*

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

**Concessionnaire du Service des Pompes Funèbres
de la ville de Villabé**

27, rue du Général-Leclerc et 4, boulevard Henri-Dunant (près de l'hôpital)
91100 CORBEIL-ESSONNES Tél. 496-00-52 - 496-05-71



Tous renseignements vous seront donnés sur :

CAPITAL-DÉCÈS de la Sécurité Sociale, Mutuelles, Société Mutualiste, etc...

DÉCLARATIONS EN MAIRIE

Toutes démarches et formalités évitées aux familles



Société MIGNON et Fils

**VIDANGE FOSSES
PUISARDS**

CURAGE D'ÉGOUTS

**NETTOYAGE
CUVES A MAZOUT
ET VIDE-ORDURES**

**DÉBOUCHAGE
CANALISATIONS**

**Tous travaux de Pompage pour
Administrations et Particuliers**

25 à 27 Boulevard Henri-Dunant - **91 - CORBEIL-ESSONNES**

Tél. 496-30-81 et 496-24-81

DOCUMENTATION PRATIQUE

Rattachement Administratif **PRÉFECTURE DE L'ESSONNE**

Préfet M. Paul COUSSÉLAN

Sous-Préfet d'Évry, M. Jacques TROMBERT, 7, rue Lafayette Corbeil-Essonnes

Canton de Corbeil-Essonnes

Conseillère Générale, Madame Aline MARTI, Maire-Adjoint de Corbeil-Essonnes

Parlementaires

Députés

M. Michel BOSCHER
M. Roger COMBRISSE
M. Pierre JUQUIN
M. Robert VIZET

Sénateurs

M. BROSSEAU
M. Pierre PROST
M. Jean COLIN



forclum

société de force et lumière électriques
CENTRE D'AFFAIRES PARIS NORD
Bâtiment Ampère N° 1
93163 LE BLANC-MESNIL Tél. : 931-42-41

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
TOUTES PUISSANCES

Chauffage électrique domestique et industriel

ÉQUIPEMENT D'USINES, DE CENTRALES
ET DE POSTES DE TRANSFORMATION
IMMEUBLES DE BUREAUX ET D'HABITATION
HOPITAUX - UNIVERSITÉS - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ÉCLAIRAGE PUBLIC — RÉSEAU DE DISTRIBUTION
TABLEAUX - CONTRÔLE - RÉGULATION
AUTOMATISME — TÉLÉCOMMANDE

Directions régionales et Agences :

Paris, Saint-Denis, Nanterre, Bordeaux, Le Bouscat
Lille, Laval, Troyes, La Chapelle-Saint-Luc

Pour obtenir :

CARTE D'ÉLECTEUR	Avoir 18 ans, Être Français, Livret de famille ou pièce d'identité	Mairie du domicile Inscription sur la liste électorale chaque année du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	Gratuit
CARTE NATIONALE D'IDENTITE valable 10 ans	2 photos récentes, 1 tim- bre fiscal de 15 F, 1 extrait de naissance ou fiche d'état-civil ou livret de famille et la carte à renou- veler	Mairie	15,00 F (Timbre fiscal)
CASIER JUDICIAIRE	Rappeler son état-civil + enveloppe timbrée pour retour	Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	10,00 F
CERTIFICAT DE NATIONALITE	Pièce prouvant la nationa- lité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile Mairie de Corbeil-Essonnes	15,00 F
CHANGEMENT D'ADRESSE CARTE GRISE	Certificat de non-gage	Préfecture Evry tous les jours de 9 h. à 16 h. sans interruption sauf Samedi et Dimanche	Enveloppe timbrée à 3,50 F
COPIE CONFORME	Présenter la copie et l'ori- ginal	Mairie	Gratuit
EXTRAIT DE DECES	Date du décès, Nom et prénom + enveloppe tim- brée pour retour	Mairie du décès ou du dernier domicile	Gratuit
EXTRAIT DE MARIAGE	Date du mariage, Nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de mariage	Gratuit
EXTRAIT DE NAISSANCE	Indiquer la date de nais- sance et nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de naissance	Gratuit
FICHE D'ETAT CIVIL	Sur présentation du livret de famille	Toute Mairie	Gratuit
LÉGALISATION DE SIGNATURE	Signé devant le préposé de la Mairie	Mairie	
LIVRET DE FAMILLE	En cas de perte : 8 F présenter un certificat de perte, délivré par le Maire	Mairie du mariage Gratuit le jour du mariage	le jour du mariage
PASSEPORT valable 5 ans	Carte d'identité Justification du domicile, 2 photos, extrait de nais- sance ou fiche d'état-civil ou livret de famille	Mairie	(Timbre fiscal) 100,00 F

Services municipaux

Mairie. — Rue de la Mairie - Tél. : 086-07-13.

Ouverture du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Le samedi matin, de 9 heures à 12 heures.

Secrétaire Général. — M. DUBOZ Roger.

CULTE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Marcel. — Curés : M. l'Abbé KERMABON - M. l'Abbé GODET.

DISTRIBUTIONS

Eau. — Société des Eaux de l'Essonne - 39, route de Lisses - 91100 Corbeil-Essonnes - T. : 496-09-05.

Electricité et Gaz de France. — 31, avenue de Chantemerle - Corbeil-Essonnes. Tél. : 088-92-25.

ENSEIGNEMENT

Ecole primaire de VILLABE. — 11, rue Jean-Jaurès - VILLABE.

Directeur : M. EGHBAL Noël.

Ecole Maternelle. — Directrice : Mme BLESEL Jeannine.

C.E.S. - C.E.G. à Corbeil-Essonnes.

Lycée d'Etat et Lycée Technique à Corbeil-Essonnes.

IMPOTS

Perception municipale. — Perception d'Evry - 2, rue de Montespan - 91011 Evry. Tél. : 077-01-27.

Contributions Directes. — Hôtel des Finances, 39, av Carnot - 91100 Corbeil-Essonnes. T. 496-03-57.

Services fiscaux. — 21 bis, rue Feray à Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-27-57.

Service du Cadastre. — En Mairie de VILLABE

ou : 75, rue Feray - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-10-79.

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance Evry. — Rue des Mazières - 91000 Evry.

SÉCURITÉ SOCIALE

Caisse Sécurité Sociale N° 31. — 8, avenue Paul-Doumer - Corbeil-Essonnes.

Caisse Sécurité Sociale N° 131. — 1, rue Pierre-Sémard - Corbeil-Essonnes.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse Centrale d'Allocations Familiales. — Groupe Dormann, rue Feray - Corbeil-Essonnes -
Tél. : 496-06-73 - 496-10-42.

PRÉVOYANCE ET SANTÉ ET SECOURS

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Corbeil-Essonnes. — Pl. Salvandy - Corbeil-Essonnes -
Tél. : 496-01-15.

Centre Municipal de Santé de Corbeil-Essonnes. — 20, rue du Général-Leclerc - 91 Corbeil-
Essonnes - Tél. : 496-17-58.

Centre hospitalier de Corbeil-Essonnes. — 1, bd H.-Dunant - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-92-90.

Centre de Secours Principal de Corbeil-Essonnes. — Rue Marcel-Cachin - Tél. : 496-10-45 ou le 18.

Gendarmerie de Corbeil-Essonnes. — 6, boulevard de Fontainebleau - Tél. : 496-05-04.

SOCIÉTÉS LOCALES

Amicale de Villabé (Fanfare Batterie). — Siège : Mairie.

Président : M. DUBOZ - Tél. : 086-07-13.

A TOUT VENT. — Siège : Chemin Vert à VILLABE.

Président : M. FORLIVESI Roger.

Ping-Pong de Villabé. — M. FERRIERES Michel - 17, rue des Alouettes - VILLABE.

Association des Parents d'Elèves de Villabé. — 9, rue Jean-Jaurès - VILLABE.

Président : M. COCAGNE Gérard.